

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2014_ 0125

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
NOISIEL

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt sept juin, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 19 juin 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel

PRESENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, M. SANCHEZ, MME DODOTE, M. MEYER, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH (arrivée à 20h55 lors de l'examen du point n°1), MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCHE, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME MONIER, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, M. ROSENMANN, M. DRAMÉ, MME THIRON, M. KRZEWSKI

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Madame NATALE	qui a donné pouvoir à Madame ROTOMBE
Monsieur TIENG	qui a donné pouvoir à Monsieur FONTAINE
Madame DAGUILLANES	qui a donné pouvoir à Madame MONIER
Monsieur MAYOULOU NIAMBA	qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC
Madame VICTOR	qui a donné pouvoir à Madame TROQUIER
Madame PELLICIOLI	qui a donné pouvoir à Madame THIRON
Monsieur TEBALDINI	qui a donné pouvoir à Monsieur KRZEWSKI
Monsieur KAPLAN	qui a donné pouvoir à Monsieur DRAMÉ

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Patricia JULIAN

*Arrivée de Madame NAKACH à 20h55 pendant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour
Sortie de Monsieur FONTAINE lors de l'examen du point n°9 de l'ordre du jour
Sortie de Madame BEAUMEL lors du vote des points n°14 et n°15 de l'ordre du jour
Sortie de Madame NEDJARI lors du vote des points n°24 et n°25 de l'ordre du jour*

Point n° 30 : Attribution d'une subvention aide à Projet Jeunes majeurs à trois jeunes noisiéliennes dans le cadre du projet Sénégal

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20140627-DEL2014_0125-DE

portant sur l'attribution d'une subvention aide à Projet Jeunes majeurs à trois jeunes noisiéliennes dans le cadre du projet Sénégal (2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'adoption du Budget Primitif 2014 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 7 février 2014,

VU l'attribution de subventions dans le cadre du Budget Primitif 2014 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 7 février 2014,

VU l'avis favorable de la Commission Jeunesse lors de sa réunion du 5 juin 2014,

CONSIDERANT qu'une enveloppe « Provision – Aide à projets » en direction de la Jeunesse, d'un montant de 2000 euros, a été inscrite dans le cadre du Budget primitif 2014,

CONSIDERANT la proposition du Service de la Jeunesse, comme les années précédentes, d'allocation d'une aide pour les jeunes majeurs de Noisiel afin de soutenir un séjour estival, en France ou à l'étranger,

CONSIDERANT que l'attribution de l'aide se fait en fonction de différents critères :

- rédaction d'un projet présentant le voyage avec budget prévisionnel,
- engagement des jeunes à faire un retour de leur expérience sur le support de leur choix (Exposition photos, film, article, blog, ...),
- valorisation d'une démarche vers l'autonomie (job d'été, Sacs Ados, ...),
- orientation du projet vers une découverte culturelle, une action solidaire, ou une activité sportive,
- présentation du projet lors des Commissions Activités Périscolaires, Jeunesse et Citoyenneté par les jeunes eux-mêmes,

CONSIDERANT que pour l'année 2014, un groupe de trois jeunes filles a présenté un projet de départ autonome pour le Sénégal, répondant à l'ensemble des critères d'attribution sus considérés,

CONSIDERANT qu'il est dès lors proposé l'attribution d'une subvention individuelle à chacune d'entre elles, calculée sur la base de 50% du prix de leur billet d'avion dans la limite de 400€ maximum, soit :

- 350€ pour Melle Mélina JOAB,
- 350€ pour Melle Binta JOAB,
- 400€ pour Melle Mariame DIARRA,

Constituant au global une subvention de 1 100 € pour leur projet,

- suite DEL2014

0 1 2 5

portant sur l'attribution d'une subvention aide à Projet Jeunes majeurs à trois jeunes noisiéliennes dans le cadre du projet Sénégal (3)

ENTENDU l'exposé de Madame Corinne TROQUIER, Maire-Adjointe chargée de la Jeunesse, de la Citoyenneté et des Activités Périscolaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITE

DÉCIDE l'attribution de subventions, dans le cadre de l'Aide à Projet Jeunes Majeurs 2014, comme suit :

- 350 € pour Melle Mélina JOAB,
- 350 € pour Melle Binta JOAB,
- 400 € pour Melle Mariame DIARRA ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2014 au chapitre 67, nature 6745, fonction 422.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D.

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	0 1 JUL. 2014
Publié le	0 1 JUL. 2014

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2014

Application agréée E-legalite.com

077-2177 03370-2014 0627-DEL2014_0125-DE